

# 1er GRAND PRIX de l'école Saint Jean



24 février 2019  
**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**



Homologué: 48078 et 48079

## **Article 1 :**

L'APEL de l'école Saint Jean Notre Dame, représentée par son président Olivier Letessier et le club de L'Echiquier Fertois, représenté par son président Stéphane Guinet, organise leur 1er Grand Prix du Conseil Départemental.

- Tournoi Honneur : ouvert à tous
- Tournoi Promotion : ouvert aux jeunes (*Pupilles et catégories inférieures*) dont le classement Rapide est inférieur à 1300 à la participation de son premier tournoi du Conseil Général.

Ces 2 tournois sont inscrits au Grand Prix 2018-2019 du Conseil Départemental de la Sarthe.

## **Article 2 :**

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya) **Applicables au 1er janvier 2018.**

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : Neuf rondes, appariements au système suisse intégral ou Berger, forts-faibles, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur programme **PAPI\_3.3.5**, homologué par la F.F.E.

**L'article A4 de l'annexe A sera appliquée.**

**Nous appliquerons l'article 5 de la directive III du livre de l'arbitre pour la fin de partie KO.**

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglés leurs droits d'inscription avant 9h30. Tout joueur dépassant ces limites ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

## **Article 3 :**

La salle de jeu sera la salle du Closeau située au 17 rue Hoche La Ferté Bernard (72).

## **Article 4 :**

Le tournoi honneur (A) se jouera en 9 rondes. Chaque joueur disposera de 15 minutes pour jouer sa partie, soit des séances de trente minutes maximum (*Homologué Rapide FFE*).

Le tournoi promotion (B) est réservé aux jeunes des catégories petits-poussins à pupilles dont le classement rapide au moment de la première inscription à un tournoi du cycle du grand prix de la saison en cours est strictement inférieur à 1300. Ce tournoi se jouera en 9 rondes. Chaque joueur disposera de 15 minutes pour jouer sa partie, soit des séances de trente minutes maximum (*Homologué Rapide FFE*).

Tournoi A et B

Matin : Ronde 1 : 10h00 Ronde 2 : 10h40 Ronde 3 : 11h20 Ronde 4 : 12h00

Après-midi : Ronde 5 : 13h30 Ronde 6 : 14h10 Ronde 7 : 14h50 Ronde 8 : 15h30 Ronde 9 : 16h10

Clôture et remise des récompenses vers 17h15.

## **Article 5 :**

Un joueur peut avoir 5 minutes de retard au début de la partie, au-delà la partie est perdue par forfait.

**Article 6 :**

Droits d'inscriptions : 3€ por les jeunes et 6 € pour les adultes (pénalités de retard possible)

**Article 7 : Classement – Départage**

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Le départage se fait en utilisant dans l'ordre (tournois au « Système Suisse ») :

- le Buchholz Tronqué,
- le Buchholz,
- la Performance.

Dans le cas d'un tournoi « Toutes rondes » les départages utilisés sont le Sonnenborn-Berger puis le Koya.

L'ordre des grilles PAPI **sur le lieu du tournoi** fait foi.

**Article 8 :**

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement Rapide. Le tournoi étant homologué par la FFE, la présentation d'une licence A ou B est obligatoire.

**Article 9 :**

Il est formellement interdit de fumer et de "vapoter " dans l'aire de jeu. Éviter toute discussion et lecture suspecte. Avoir une attitude convenable. Toute dégradation entraînera une exclusion. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. L'usage des téléphones portables et de tous ustensiles électroniques y est strictement interdit. L'exclusion du tournoi, après 1 forfait non justifié sans en avoir averti l'arbitre, est prononcée à l'encontre du contrevenant avec rapport à la Fédération Française des Échecs.

**Article 10 :**

L'organisateur est Stéphane Guinet. L'arbitre principal est Stéphane Guinet, son adjoint est Andy Guinet

**Article 11 :**

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la FFE. Pour tout ce qui n'est pas précisé, les organisateurs restent souverains dans le cadre des règles de la FFE et de la FIDE.

**L'arbitre principal  
Stéphane Guinet**

**L'organisateur  
Olivier Letessier**